

PRESENTATION A LA CONFERENCE DES OING
AXE 1 DU MANDAT DU COMITE "SPORT ET DROITS HUMAINS"

Arthur GARRIDO, Vice-président de l'ANESTAPS,
chargé des affaires européennes et de la jeunesse

Axe 1 : lutter contre toutes les formes de discours de haine, de rejet (racisme, homophobie, **intersectionnalité** des discriminations) et contre toutes les atteintes à une pratique éthique du sport (dopage, violence, corruption).

L'éducation et la formation seront les leviers prioritairement utilisés dans les deux axes précédemment développés.

Plusieurs bases nous aideront à avancer dans la bonne direction :

- La Division Sport, à l'aide de sa Charte Européenne du Sport ainsi que l'APES
- Bien sûr, le Comité accordera une attention particulière au travail transversal avec les autres comités et valorisera cette collaboration
- L'héritage des JOP 2024 de Paris, avec le mouvement olympique en soutien. Une grosse fenêtre politique et médiatique sera ouverte. Le comité doit avoir un rôle de vigilance/veille sur tout cela.

OBJECTIFS :

1. Proposer et créer des ressources utiles à la mise en place de formations et de sensibilisation aux discours de haine dès le plus jeune âge (partie théorique).

Important : des ressources déjà identifiées ou produites par le Conseil de l'Europe doivent être mieux diffusées, en fonction des besoins ou des différences. Gros enjeux de formation, de recensement sur l'existant, avant de produire des doublons.

- a. Publication d'un guide « Tous supporters, supporters de tous »
- b. Création d'un Manuel de bonnes pratiques et diffuser les existants
- c. Concevoir et recenser des outils pédagogiques innovants pour former et sensibiliser autour de la pratique sportive

2. Donner la parole aux personnes concernées pour établir un diagnostic des besoins, en tirer de meilleurs apprentissages (partie pratique).

- d. Recensement et mise en réseau d'acteurs compétents
- e. Organisation de journées de formation/débats innovants pour recueillir les avis et les propositions des publics concernés
- f. Accompagnement et organisation de projets territoriaux pour faire connaître la démarche et les organes du Conseil de l'Europe par le terrain.
 - i. Journée Européenne du Sport et du Handicap
 - ii. Tables rondes
 - iii. Atelier débat
 - iv. Semaine ou Journée Européenne de lutte contre les VSS

3. Contribuer à une application reconnue, harmonisée et plus sévère des règles en vigueur concernant les discriminations, le dopage, ainsi que la démocratisation d'outils et plateformes de signalement (partie législative).

A l'aide des outils et organes juridiques du conseil de l'Europe, établir un diagnostic des règlements en vigueur des fédérations sportives pour en proposer au besoin une refonte. En ouverture, une partie sur le **financement** de ces campagnes de sensibilisation/formation à grande échelle peut être une piste intéressante à étudier.